### Mairie de MANZIAT



### REPRISE DE CONCESSION EN ETAT D'ABANDON DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

# SECOND AVIS DE CONSTAT D'ABANDON DE CONCESSION AU CIMETIERE DE MANZIAT

Le Maire de la commune de MANZIAT (Ain) informe les descendants ou successeurs des personnes dont la liste est portée sur ce présent avis, qu'un second Procès-Verbal de constatation de concession funéraire en état d'abandon aura lieu le <u>lundi 18 mars 2019 à 10h15</u> au cimetière de MANZIAT, et les invite, en conséquence, à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

## <u>LISTE DES CONCESSIONS DONT L'ETAT D'ABANDON SERA CONSTATE PAR PROCES-VERBAL</u>

(Les dossiers sont consultables en Mairie au bureau de la police municipale)

#### CIMETIERE DE MANZIAT

Emplacement - Surface	Concessionnaire	Date d'établissement de la
N° de concession		concession
A 135 - 4m² - N°06	Claudine BROYER	23/11/1884
A 142 – 4m²- N° 07	Veuve FERRAND Jean	08/05/1885
B 057- 2m <sup>2</sup> - N° 326	Pierre NILLON	25/04/1940
B 072 - 2m²- inconnu	Inconnu	Inconnu – Acte de notoriété
B 185 – 2m <sup>2</sup> - N° 234	Veuve JOLY	23/10/1930
B 192 – 4m²- N° 403	Jean-Baptiste GOYARD	18/12/1952
C 106 – 4 m²- N° 31	Veuve BOYAT Jeanne	27/04/1904
D 031 – 2m² - inconnu	Inconnu	Inconnu – Acte de notoriété
D 057 – 2 m <sup>2</sup> - 47	Marie-reine BENOIT	07/11/1907

Fait à MANZIAT, le mardi 05/02/2019

Le Maire, Denis LARDET